Compte rendu Société canadienne de psychologie (SCP) Réunion du conseil d'administration 7 et 8 novembre 2020

Le conseil d'administration de la SCP s'est réuni les 7 et 8 novembre 2020. À cette occasion, les sujets suivants ont été abordés et les décisions ci-après ont été prises :

- Le directeur des finances a présenté au conseil d'administration :
 - Une proposition de budget pour l'année 2021, élaboré par le personnel du siège social de la SCP. Le projet de budget avait été examiné et approuvé par les présidents le 16 octobre 2020. Une proposition recommandant que le conseil d'administration approuve le budget de 2021 tel que proposé a été approuvée à l'unanimité.
 - Les états financiers intermédiaires de l'année 2020.
 - o Un état des finances des sections de la SCP.
 - Une mise à jour sur le programme d'assurance responsabilité professionnelle de la SCP/CSPP.
- Les associations partenaires de la SCP le Conseil canadien des départements de psychologie (CCDP), le Conseil canadien des programmes de psychologie professionnelle (CCPPP), le Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP) et la Société canadienne des sciences du cerveau, du comportement et de la cognition (SCSCCC) – ont fait état des activités qu'elles ont effectuées depuis la réunion du conseil d'administration de la SCP de juin 2020.
- Confidentialité et conflit d'intérêts au conseil d'administration : le conseil d'administration a constaté que le code de conduite révisé traite suffisamment des conflits d'intérêts et de la façon dont ils doivent être gérés par les membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration a convenu que le Comité des règlements devrait examiner les lignes directrices sur les conflits d'intérêts figurant dans le code, car celles-ci peuvent s'appliquer à l'éligibilité au conseil d'administration de la SCP. Le Comité des règlements doit faire rapport au conseil d'administration à la réunion de mars 2021. La diffusion des comptes rendus des réunions du conseil d'administration répond aux préoccupations des membres du conseil d'administration quant à la nécessité de trouver un juste milieu entre la confidentialité des discussions du conseil d'administration et le devoir de rendre compte aux membres des travaux du conseil d'administration.
- Communication et affichage des comptes rendus des réunions du conseil d'administration : le conseil d'administration a discuté de la nécessité de faire rapport à ses commettants (p. ex., sections, étudiants, associations partenaires) sur les questions abordées et les décisions prises par le conseil d'administration. Les comptes rendus de décisions, et non les procès-verbaux des réunions, sont conservés, et on s'est inquiété du fait que les comptes rendus de décisions ne sont pas très utiles aux personnes qui ne sont pas présentes aux réunions, car ils contiennent peu de détails sur le contexte et les discussions. Le conseil d'administration a décidé que le personnel rédigerait un compte rendu après chaque réunion du conseil d'administration, qui pourra être communiqué et affiché publiquement. Le compte rendu sera disponible dans les trois semaines suivant chaque réunion du conseil d'administration.

- Une proposition recommandant de nommer un président honoraire pour l'année 2020-2021 a été adoptée. Le nom du président honoraire sera rendu public lorsque la nomination sera acceptée.
- La chef de la direction et les cadres supérieurs ont présenté au conseil d'administration un rapport d'activités, qui décrit en détail les activités menées par le personnel, lesquelles sont ordonnées en fonction des cibles de chacun des objectifs stratégiques de la SCP de 2020. Un rapport actualisé sur la gestion des risques, précisant l'état des risques éventuels auxquels est confrontée l'association, a également été présenté au conseil d'administration. Le conseil d'administration a discuté de ses préoccupations quant au volume de travail assumé par le personnel, qui s'est alourdi en 2020 en raison de la pandémie, et des questions relatives aux droits de la personne et à la justice sociale qui ont émergé durant l'année. La chef de la direction planifiera un exercice d'établissement des priorités avec les cadres supérieurs afin de ne pas perdre de vue les objectifs stratégiques de la SCP et de gérer la charge de travail.
- Les comités piliers de la SCP (science, éducation et formation, pratique) ont présenté leur rapport au conseil d'administration. Les décisions suivantes ont été prises :
 - Adoption d'une proposition recommandant que les étudiants ne puissent recevoir une seule des trois subventions suivantes au cours d'une année donnée : subvention de recherche de la Section des étudiants, subvention de recherche pour les étudiants offerte par la SCP et subvention de recherche et de développement du leadership offerte par la SCP.
 - La présidente du Comité des affaires professionnelles doit renvoyer le rapport du Sommet sur la formation professionnelle au comité pour examen et élaborer une proposition à l'intention du conseil d'administration en vue du suivi des recommandations.
- Le conseil d'administration a examiné une plainte déposée par le Comité des anciens présidents au sujet d'un ancien membre de l'association. Le conseil d'administration a constaté une lacune dans les politiques régissant la manière dont les prix et le titre de Fellow sont accordés ainsi que leur annulation possible, en particulier lorsqu'il s'agit d'un ancien membre. Le conseil d'administration a adopté une proposition recommandant de créer une politique qui servira à orienter les futurs critères d'admissibilité aux prix et à déterminer dans quelles circonstances les prix peuvent être annulés, le cas échéant. Le conseil d'administration s'est également engagé à définir et à mettre en œuvre des mécanismes de justice réparatrice, dont pourra se servir l'association. Un sous-comité a été créé pour entreprendre ce travail, qui sera soumis à l'examen du conseil d'administration.
- Adoption d'une proposition visant à approuver le mandat du Comité des relations internationales et du Comité national canadien.
- Adoption d'une proposition recommandant d'approuver le mandat du Comité des droits de la personne et de la justice sociale en psychologie (comité permanent). Le comité comptera jusqu'à 10 membres, et l'appel de candidatures pour constituer le comité est prêt à être lancé.

Le comité recherche une composition diversifiée, où beaucoup de domaines seront représentés, y compris les spécialités en psychologie.

- Adoption d'une proposition de la Section des étudiants, visant à créer un nouveau poste, au sein de son comité exécutif, qui sera réservé aux droits de la personne et à la justice sociale.
- Adoption d'une proposition visant à permettre à toutes les sections d'accueillir des membres associés, une nouvelle catégorie de membre destinée aux personnes qui s'intéressent à l'expertise de la section, mais qui ne veulent pas nécessairement devenir membres de l'association. La catégorie de membre associé sera lancée en 2021 pour une période d'essai de deux ans, afin que l'association puisse en évaluer l'impact. Les membres associés n'auront pas accès aux avantages offerts aux membres, et ils ne pourront pas voter sur les activités de l'association ni exercer une charge.
- Mise à jour sur le congrès de 2021 : le congrès se tiendra encore de manière virtuelle en 2021; plusieurs nouveaux types de présentation seront proposés; on réfléchit également sur un éventuel format de rechange pour le livre des résumés.
- Questions relatives aux bonnes mœurs (c.-à-d. questions visant à savoir si un membre a fait l'objet de mesures disciplinaires de la part d'un organisme réglementaire ou d'un autre organisme ou s'il a été reconnu coupable d'une infraction criminelle) : le conseil d'administration s'est demandé s'il est pertinent de continuer à poser, dans la demande d'adhésion, des questions visant à établir les bonnes mœurs et s'il faut poser de telles questions lors du renouvellement de l'adhésion. Cela a amené le conseil d'administration à s'interroger sur le rôle et le mandat du Comité de déontologie, dans l'éventualité où une réponse positive serait reçue. La question sera de nouveau présentée au Comité de déontologie. Il est possible que la politique soit réexaminée par le conseil d'administration par la suite.
- Le conseil d'administration a adopté une proposition recommandant de ne plus délivrer de certificats de membre, car, dans le passé, il est arrivé que le rôle de ces certificats soit mal compris.